

ARRETE TEMPORAIRE N° 2025-050
PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT

PUBLIÉ LE
13 MAI 2025
MAIRIE DE LA WANTZENAU

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

VU la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

VU le permis d'aménager modificatif PA 067 519 18 V0002 M02 délivré le 21 juin 2024,

VU la demande de M Sébastien LUNARDI de l'entreprise PONTIGGIA du 13/05/2025,

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de branchement au réseau gaz du lotissement SCHWEMMLOCH, pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation et d'interdire le stationnement,

Arrête

Article 1: Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit selon l'avancement du chantier :

Du 14 mai 2025 au 19 mai 2025,

Rue du Nord

Réglementation 2.02.04 : rues et places interdites à la circulation de tous les véhicules dans les deux sens de circulation

Réglementation 3.02.05 : Voie à vitesse limitée à 30 km/h

Réglementation 4.03.02 : Stationnement interdit et qualifié de gênant dans l'emprise du chantier

Directives :

L'accès des riverains sera maintenu de part et d'autre de la zone de travaux.

Un cheminement piéton sécurisé sera mis en place.

Article 2: Le stationnement est interdit et qualifié gênant sur la zone de chantier.

Article 3: La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise PONTIGGIA.

Article 4: Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5: Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- M. LUNARDI Sébastien de l'entreprise PONTIGGIA,
- Aux archives à la Mairie.

Fait le **13 MAI 2025**

La Maire,
Michèle KANNENGIESER

